© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

comment la famille doit se comporter en cas de rechute?

Par Profil supprimé Postée le 03/01/2014 12:53

> notre fils est toxicomane depuis longtemp, il a 34 ans, est actuellement en semi liberté pour 1 ans minimum. avant de partir en prison, il a commencé un travail de sevrage, aider par un psychiatre, une psycologue et un infirmier psychiatrique. depuis ça sortie de prison il fait une rechute et nous sommes inquiets; comment faut-il se comporter vis a vis de tout cela?

Mise en ligne le 06/01/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude. Il n'existe cependant pas de recette pour faire face à la rechute de votre fils. Nous observons toutefois qu'il a commencé un sevrage avant d'aller en prison.

Avait-il pris le temps de déterminer sa motivation ? A-t-il fait la cure parce qu'il voulait réellement s'en sortir ? Ou l'a-t-il fait pour bénéficier de la bienveillance des juges et voir par conséquent, sa sanction atténuée ? Il serait peut être utile d'aborder toutes ces questions avec lui, tout en le sensibilisant sur les risques qu'il court en continuant de consommer. Il est souhaitable de le faire de manière apaisée car autrement, le risque est d'avoir en face de soi un mur de silence.

Vous devez garder à l'esprit que la reprise de consommation de votre fils ou ce que vous nommez rechute, même si elle semble compromettre son sevrage, ne le remet pas en cause. En effet, la route conduisant à l'arrêt complet d'une drogue peut et est souvent jalonnée de ces désagréments ou rechutes.

Si vous ne savez plus quel comportement adopter et que vous souhaitez en parler à quelqu'un, nous attirons votre attention sur la possibilité de vous faire aider par des professionnels. Vous pouvez vous adresser à des centres d'addictologie dont nous avons mis quelques adresses en fin de réponse. Cette aide concerne également la famille, et elle est confidentielle et gratuite.

Enfin, si vous souhaitez être écoutée, soutenue, conseillée de manière ponctuelle, vous pouvez contacter un de nos conseillers au 0800 23 13 13 (Ligne de Drogues Info Service, gratuite et anonyme depuis un poste fixe, tous les jours entre 8h et 2h du matin). Vous pourrez, si nécessaire, être également réorientée.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA du Pays Haut - Site de Briey

2, rue Stephen Liegeard
54150 BRIEY

Tél : 03 82 20 90 96
Site web : www.groupe-sos.org/structures/913/CSAPA_Pays_Haut
Secrétariat : Accueil sur rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Le mercredi après-midi sur rendez-vous. Assurée par un psychologue.

Voir la fiche détaillée

Département d'addictologie - La Maison des Addictions - CSAPA

1b rue Foller
54031 NANCY

Tél : 03 57 80 66 00
Site web : www.cpn-laxou.com/CSAPA-Maison-des-Addictions.html
Accueil du public : Sur rendez-vous. Permanence infirmière sans rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Voir la fiche détaillée